

Zurich, avril de 2021

A l'attention des sociétés membres de la SATW

Financement des activités de sociétés membres – 2022

Madame, Monsieur

La SATW consacre chaque année environ CHF 100'000.00 au soutien financier de projets de mise en œuvre et de manifestations organisés par ses sociétés membres en rapport avec ses domaines d'action.

Nous prévoyons aussi en 2022 d'apporter notre soutien à différents projets. Merci de nous soumettre vos dossiers de demande au moyen de notre outil en ligne :

<https://forms.satw.ch/formservice/eforms?action=createPublicForm&id=Project-Association&mandant=SATW&language=fr>

Les demandes concernant l'année 2022 peuvent être déposées **déjà et jusqu'au 5 juin 2021**. La SATW procédera au début de l'été 2021 à l'évaluation des dossiers.

En raison de sa convention de prestations avec la Confédération, la SATW doit rendre compte de l'utilisation des subsides accordés. Une fois le projet mené à terme, un rapport final doit donc être remis. Le formulaire à utiliser est disponible sur notre site web:

<https://www.satw.ch/fr/foerderung/subsides-aux-societes-membres/>

Les subsides accordés sont versés à la société membre sur facture une fois le projet réalisé et le rapport final remis.

Adriana Cantaluppi se tient à votre entière disposition pour toute question et tout renseignement :
fachfoerderung@satw.ch

Nous nous réjouissons de recevoir vos dossiers!

Avec nos meilleures salutations

Dr Rolf Hügli | Secrétaire général de la SATW

Dr Esther Koller | Secrétaire générale adjointe et Conception de nouveaux produits